



# COMMISSION THEMATIQUE STRATEGIE URBAINE

Date :	14 juin 2022
Heure :	19h
Lieu :	Hôtel de Ville

## Ordre du jour

- **Maison des Sociétés : présentation technique et financière de la réhabilitation par la société AMOME**
- **Mise en sens unique des de Grenoble, de Brest et de Moulins**
- **Stationnement zone bleue : expérimentation pour les places de parking de la rue Etienne Dolet, le long du Cimetière**
- **Installation de feux tricolores au pont David**
- **Attribution du marché de travaux d'éclairage public**
- **Rétrocession des espaces publics résidence Clos des Lys**
- **Vente d'une maison 4 rue Pierre Brossolette**
- **Préparation du concours des maisons fleuries été 2023**

**IMPORTANT** : Il est rappelé que les documents joints en amont de la commission ainsi que ceux transmis avec ce CR sont **des documents de travail** qui peuvent être modifiés au fur et à mesure des études et concertations, à cette étape de la concertation, leur diffusion doit rester restreinte.

## Maison des Sociétés : présentation technique et financière de la réhabilitation par la société AMOME

M. SAWADOGO de la société AMOME, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, fait la présentation de l'étude de programmation de la réhabilitation de la Maison des Sociétés.

Le document de présentation est joint au compte-rendu.

M. SAWADOGO précise que le plan présenté est une solution d'aménagement. Le plan sera déterminé par le Maître d'œuvre. Le bâtiment projeté sera conforme à la réglementation RE2020 et visera les objectifs BBC.

Concernant le financement, M. LEMAIRE informe que des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat au travers de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 60 % du montant H.T. et de la CUA, à hauteur de 20 % du montant H.T.

*Il est demandé s'il sera possible de louer les salles de réunion pour des privés (location coworking).*

*Il est demandé s'il y aura une augmentation des tarifs.*

*Sera-t-il possible de prévoir une clause concernant l'insertion professionnelle pour les études et les travaux ? Un engagement pour l'insertion professionnelle est envisageable dans le cadre des travaux.*

*La consultation portant sur la phase candidature d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours. La date limite pour candidater est le 27 juin 2022. A l'issue de l'analyse des remises de candidature, 3 équipes seront retenues pour la phase offre.*

### **Mise en sens unique des de Grenoble, de Brest et de Moulins**

Des riverains ont soulevé le problème de vitesse et de trafic de transit entre la rue de Lyon et la route de Bucquoy, bien que les rues du secteur soient en zone 30. Par ailleurs, le stationnement s'effectue à cheval sur le trottoir, gênant la circulation des piétons.

Les services de la Ville ont étudié 2 scénarios pour réglementer la circulation, avec une mise en sens unique avec la possibilité de tracer le stationnement en chaussée.

Les trottoirs seront libérés pour faciliter la circulation des piétons. Le contre-sens cyclable est envisageable.

En fonction du scénario retenu, la CUA poursuivra l'étude de l'aménagement du stationnement.

*Il est suggéré de retenir la solution n°2 car elle maintient la priorité rue de Moulins (mais enlève la priorité au niveau de la rue de Brest).*

*Il est demandé d'ajouter des panneaux pour signaler l'école.*

*il faut inciter les automobilistes à utiliser le parking, place Flers de l'Orne et mettre des contraintes supplémentaires pour éloigner les autos des abords de l'école.*

*M. LEMAIRE signale des sinistres sur les clôtures des riverains, suite à des sorties de route. Il convient de trouver une solution pour apaiser la vitesse dans le quartier.*

*M. LEMAIRE précise qu'il s'agit d'une première étape dans l'amélioration des conditions de circulation de tous les usagers. Le plan de circulation, établi il y a une dizaine d'année, mériterait d'être revu.*

*Un riverain propose de mettre en place des dos d'âne.*

### **Stationnement zone bleue : expérimentation pour les places de parking de la rue Etienne Dolet, le long du Cimetière**

Il est constaté que des véhicules stationnent en permanence sur les places de parking proches de l'entrée du cimetière, rue Etienne Dolet.

Il est proposé d'instaurer à titre expérimental, une zone bleue pour faciliter le stationnement courte durée, des usagers.

*M. LEMAIRE précise que la restriction peut s'appliquer sur la plage horaire d'ouverture du Cimetière (9h-18h) pour laisser la possibilité aux riverains de stationner pendant la fermeture. La durée peut être limitée à 1h, avec l'ajout d'un panneau. Il faudra utiliser un disque européen qui indique l'heure d'arrivée seule.*

*M. LEMAIRE dit que cette expérimentation, si elle fonctionne, pourra être reproduit dans d'autres secteurs.*

*Avis favorable de la Commission.*

### **Installation de feux tricolores au pont David**

La Commune a saisi les services de la CUA pour étudier la sécurisation du passage au pont David, en particulier pour les modes doux. Le plan de pose de feux tricolores est présenté aux membres de la Commission.

La priorité sera donnée aux piétons et aux cyclistes par l'action d'un bouton poussoir. Sinon, le premier véhicule arrivé profite du vert, s'il respecte la limitation de vitesse.

Cet aménagement rentre dans le cadre de la sécurisation du trajet des collégiens et du renouvellement urbain du quartier, dans le secteur de la rue de Roubaix et de la place de Rouen.

*Un riverain signale la circulation des vélos et des trottinettes sur le trottoir. Il est rappelé que le Code de la Route (Article R412-34) tolère les cyclistes de moins de 8 ans sur le trottoir. M. LEMAIRE indique qu'un itinéraire conseillé sera signalé à partir de la rue d'Agny, quand le chemin sera réfectionné.*

*Un riverain s'inquiète de la circulation des poids lourds et des bus accordéon qui risquent de toucher les véhicules à l'arrêt, au niveau de l'arrondi rue des acacias. En effet, à ce niveau la chaussée est désaxée par rapport au pont. Il convient d'étudier le déplacement du trottoir vers l'espace vert de la Commune.*

*Un riverain réclame la repose des barrières de protection des piétons, enlevées depuis un accident. M. LEMAIRE prend note et regardera la nécessité d'effectuer cette installation de mobiliers, au regard de ce nouvel aménagement.*

### **Attribution du marché de travaux d'éclairage public**

Lors de la Commission du 26 janvier, il a été présenté le programme 2022 de renouvellement de l'éclairage public.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans La Gazette et sur le site [www.marchespublics.pro](http://www.marchespublics.pro) dont la date d'envoi à la publication est le 20 avril 2022 (parution journal le 26 avril 2022).

Conformément à la réglementation sur la dématérialisation, le dossier était téléchargeable sur le site [www.marchespublics.pro](http://www.marchespublics.pro).

La date de remise des offres était le 20 mai 2022 à 12h.

7 dossiers de consultation ont été téléchargés, 2 sociétés ont répondu à ce marché :

> Groupement CITEOS / PIERRE NOE (mandataire désigné : CITEOS) pour un montant de 215 884,80 € TTC.

> LACIS pour un montant de 226 261,02 € TTC.

L'analyse des offres est présentée aux membres de la Commission. Le groupement CITEOS / PIERRE NOE est le mieux disant, avec un montant de 215 884,80 € TTC, et obtient la meilleure note, suivant les critères du règlement de consultation.

### **Rétrocession des espaces publics résidence Clos des Lys**

La société SOAMCO a déposé un permis d'aménager et trois permis de construire pour l'aménagement de la résidence « Le Clos des Lys », rue Marcel Delis, comprenant 20 maisons.

Par courrier en date du 26 avril 2022, la société SOAMCO sollicite la Ville pour la reprise des espaces publics de compétence communale : les espaces verts et le matériel d'éclairage public. La voirie et l'assainissement seront repris par la Communauté Urbaine d'Arras.

Une délibération devra être adoptée pour acter cette rétrocession.

*Avis favorable de la Commission.*

### **Vente d'une maison 4 rue Pierre Brossolette**

Pas-de-Calais Habitat procède à la vente d'une maison au 4 rue Pierre Brossolette, la Commune doit donner son avis sur cette cession.

Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal pour valider cette vente.

*Avis favorable de la Commission.*

### **Préparation du concours des maisons fleuries été 2023**

M. TURPIN présente une nouvelle version du règlement du concours des maisons fleuries, qui aura lieu en 2023.

Le nouveau concours met en avant des nouvelles catégories de lauréat et des critères de jugement, en lien avec le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Il est proposé aux membres de la Commission de formuler leurs éventuelles remarques, qui seront transmises à M. TURPIN.

La séance est levée à 22h00.